

L'écrin

2013
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section Belgique

n°64



Bulletin de liaison de la Section Belgique de l'AIACE

Sommaire

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO:

A. Brun, Y. Demory, T. Detiffe,
Guggenbühl, P. Loir, J. Mateus
Tique, G. Poto, J.-B. Quicheron,
L. Schubert, P. Troberg,
A. Vanhaeverbeke, N. Vogel.

DÉPÔT À LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE:

ISSN 1783 – 5410

Les textes n'engagent que leurs
auteurs et non la Commission
européenne

ÉDITEUR RESPONSABLE :

André Vanhaeverbeke

COMITÉ DE RÉDACTION :

Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique

RÉDACTEUR EN CHEF :

Jean-Bernard Quicheron
Email : jbquicheron@base.be

DESIGN & IMPRESSION

OIB CONCEPTION & REPRODUCTION

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

SC29 02/116

B 1049 Bruxelles (Belgique)

Tél: (32) 02/295 38 42 ou 296 48 24

Fax (32) 02/299 52 89

Banque: compte n° 210-0377700-34

BIC : GEBABEBB

IBAN : BE68 2100 3777 0034

N° d'entreprise : 450733759

aiace-be@ec.europa.eu

<http://www.aiace-be.eu>



EDITORIAL – TEN GELEIDE

3

Fin de mandat et aube nouvelle
Einde mandaat en nieuwe dageraad

LA VIE de l'AIACE, section Belgique

Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail 6
Croisière dans l'Estuaire de la Gironde, le Bassin d'Arcachon 8
sur le MS « Cyrano de Bergerac » 5-12 août 2013

QUESTIONS EUROPEENNES

L'Union européenne et la Russie, du nouveau à l'Est ? 10
Politique étrangère et de sécurité commune 12
Commission européenne. 15
Aux sources d'un nouvel élan. 1973 - 1986
Le quartier européen de Bruxelles 17

INFORMATIONS GÉNÉRALES & ADMINISTRATIVES

19

Aide à la dépendance

LIBRES OPINIONS

Comment favoriser la perception de l'Union 20
par le citoyen européen et son identification
avec le projet européen

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

21

John Maslen

LES BREVES

22

L'opinion publique en Europe
La dette écologique de l'humanité
Schuman, un père fondateur

IN MEMORIAM

23

Marcel Jourion

LU POUR VOUS

Le langage et son double de Julien (Julian Greene) 24
«Joseph Anton», de Salman Rushdie 26

ILS NOUS ONT QUITTES

28

LES LECTEURS ÉCRIVENT

29

RIONS UN PEU

Va-t-on en arriver là ? 30

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

31

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Fin de mandat et aube nouvelle

André Vanhaeverbeke, Président

La prochaine assemblée générale (AG) se profile en mars 2014 avec à la clef l'élection d'un nouveau conseil d'administration (CA). Compte tenu du temps nécessaire pour la préparation de ces échéances, il nous paraît indiqué d'examiner dès maintenant les principaux résultats obtenus au cours du mandat de trois ans qui va expirer afin de préparer la relève qui suivra.

Comme notre Section compte beaucoup de nouveaux membres, il n'est pas inutile de rappeler ce qu'est l'AIACE, «une constellation» de 15 sections nationales, qui gèrent chacune les affaires dans leur pays respectif, et ont confié à un organisme central (l'International) le traitement des questions générales requérant un dialogue avec les administrations communautaires.

Dans ce contexte, la section Belgique, - appelée ainsi parce que ce n'est pas la nationalité, mais le pays de résidence des anciens qui compte, (par ailleurs, elle compte plus de membres non Belges que de Belges) - est la section la plus importante en nombre avec plus de 3750 inscrits (presque 40 % de l'ensemble des membres de l'AIACE) et dispose, grâce à sa proximité avec les Institutions, d'un avantage stratégique, permettant l'élaboration de bons dossiers et facilitant notre rôle de courtier entre nos membres et l'administration

L'actuel CA a hérité d'un outil performant, avec l'aide d'un bon secrétariat, qui ne demandait pas d'améliorations profondes, si ce n'est des ajustements aux évolutions et l'accentuation de quelques actions prometteuses. Dans la palette des actions menées, l'appui aux retraités en difficultés fourni par un groupe de bénévoles est la plus noble, constituant l'expression active d'une solidarité; elle est aussi institutionnellement intéressante, puisqu'elle s'exerce dans le cadre d'un accord avec les

Einde mandaat en nieuwe dageraad

André Vanhaeverbeke, Voorzitter

De volgende Algemene Vergadering (A.V) kondigt zich aan voor maart 2014 met daarbij de verkiezing van een nieuw bestuur. Gezien de tijd die nodig is om deze termijnen voor te bereiden lijkt het ons juist om nu al de voornaamste resultaten te bekijken, die in de loop van het mandaat van drie jaar, waar nu een einde aan komt, behaald zijn als voorbereiding op de volgende beheersperiode.

Omdat onze afdeling veel nieuwe leden telt, is het misschien nuttig om eraan te herinneren wat de IVOEG is, een samenstel van 15 nationale afdelingen die elk de zaken in hun respectieve landen regelen en de behandeling van algemene vraagstukken, die een dialoog met de Gemeenschapsadministraties vereisen, aan een centraal orgaan (de Internationale) hebben toevertrouwd.

In dit verband is de afdeling België - zo genoemd omdat zij meer niet-Belgische leden dan Belgen telt, de grootste in aantal met meer dan 3.7500 leden (ongeveer 40 % van het totaal) en beschikt, dankzij haar nabijheid van de Instellingen, over een strategisch voordeel, waardoor goede dossiers uitgewerkt kunnen worden en onze rol van tussenpersoon tussen onze leden en de administratie vergemakkelijkt wordt.

Het huidige bestuur heeft een goeddraaiend mechanisme geërfd, met behulp van een goed secretariaat, dat geen ingrijpende verbeteringen vergde, tenzij wat aanpassingen aan de ontwikkelingen en meer nadruk op enkele veelbelovende acties. In de waaier van gevoerde acties is de ondersteuning van gepensioneerden in moeilijkheden door een groep vrijwilligers de nobelste, want zij geeft concreet uitdrukking aan een solidariteit; tevens is zij institutioneel interessant omdat zij beoefend wordt in het kader van een akkoord met de Instellingen en zich richt tot alle gepensioneerden.

Institutions, et s'adresse à l'ensemble du monde des retraités. Cette charge s'accroît avec le vieillissement et l'augmentation de la population des retraités, et il a fallu s'y adapter.

Un autre domaine essentiel est la représentation et la défense des intérêts des retraités dont l'expression la plus visible a été le succès obtenu face aux menaces pesant sur les pensions. Un nouveau combat se profile face aux déficits du système de l'assurance-maladie. Dans ce type d'activité, l'important est de pouvoir constituer des dossiers bien argumentés et de s'appuyer sur les actifs pour renforcer notre pouvoir de négociation. On a pu renforcer également le rôle de «facilitateur» que joue l'AIACE entre les organismes administratifs, tel que le PMO, et les bénéficiaires retraités.

Mais au-delà de tout cela, l'AIACE est aussi un mouvement associatif répondant aux attentes des membres désireux de se rencontrer, de former un groupe, de découvrir le monde, de s'informer sur les problématiques européennes et sociétales. L'organisation de voyages continue à séduire nos membres par une offre adaptée, la revue trimestrielle de l'Ecrin informe et facilite le contact avec et entre les membres. De nouvelles activités se sont développées, notamment le cycle d'exposés-discussions. Bref, comme le recommande le slogan lancé par la Commission, il y a moyen de «vieillir actif» en participant aux activités proposées par notre Association.

Le passage de relais, qui va se faire prochainement, ne doit donc pas aboutir à une révolution. Mais même si le socle est bon, il est toujours recommandable d'apporter du sang neuf, ne fût-ce que pour garder un esprit d'ouverture, une capacité de réaction face aux opportunités nouvelles qui apparaîtront.

Il faut pour cela que de nouvelles têtes apparaissent assurant la relève, transfusant leur énergie à ceux qui resteront en place. Bref, assurer au système continuité et dynamisme. On attend donc les candidatures aux prochaines élections. ■

Deze taak groeit met de vergrijzing en de uitbreiding van de groep gepensioneerden en men heeft zich daaraan moeten aanpassen.

Een ander essentieel gebied is de vertegenwoordiging en de behartiging van de belangen van de voormalige personeelsleden, waarvan de meest in het oog springende uitdrukking werd gevormd door het succes behaald tegenover de bedreiging van onze pensioenen. Een nieuwe strijd tekent zich af in het licht van de tekorten van het ziekteverzekeringsstelsel. Bij dit soort activiteiten is het belangrijk goed onderbouwde dossiers te kunnen opmaken en op het nog actieve personeel te kunnen steunen om onze slagkracht bij de onderhandelingen te versterken. Tevens heeft men de rol van “go between” van de IVOEG tussen de administratieve diensten, zoals het PMO, en de gepensioneerde belanghebbenden kunnen versterken.

Maar afgezien van dit alles is de IVOEG ook een vereniging, die beantwoordt aan de wensen van de leden die elkaar willen ontmoeten, een groep vormen, de wereld ontdekken en op de hoogte blijven van de Europese en maatschappelijke problemen. De organisatie van reizen boeit onze leden nog steeds dank zij een aangepast aanbod, het driemaandelijkse tijdschrift de “Ecrin” informeert en vergemakkelijkt het contact met en tussen de leden. Nieuwe activiteiten worden ontwikkeld, met name, de cyclus voordrachten-debat. Kortom, zoals de slogan van de Commissie aanbeveelt, kan men “actief oud worden” door deel te nemen aan de activiteiten die onze Vereniging aanbiedt.

De wisseling van de wacht, die binnenkort plaatsvindt, hoeft dus niet in een revolutie uit te monden. Maar zelfs als het fundament stevig is, is de inbreng van vers bloed altijd gewenst, ware het slechts om open te blijven staan en reactievermogen te bewaren in het licht van nieuwe mogelijkheden die zich aandienen.

Daarvoor moeten er nieuwe gezichten verschijnen om de taken over te nemen en met hun energie diegenen die gebleven zijn te bezielen. Kortom, zowel continuïteit als dynamisme voor het systeem waarborgen. Het wachten is dus op de candidaturen voor de volgende verkiezingen.. ■



Ludwig Schubert

L'AIACE est utile

Conformément à l'article 11 des Statuts de la section Belgique de l'Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne (AIACE), l'Assemblée générale de notre section se tient au cours du premier trimestre de chaque année.

En 2014, lors de cette Assemblée, un nouveau Conseil d'administration (CA) de notre Association sera élu. Ce Conseil d'administration (CA) élira, parmi ses membres, le Président, les deux Vice-présidents, un secrétaire et un trésorier et répartira les tâches parmi les membres du CA.

Au moment où ce numéro 64 de l'Écrin sera distribué à nos membres, la préparation de cette Assemblée générale, prévue pour la mi-mars 2014 sera en cours. En effet, suivant notre règlement électoral, un appel à candidatures devra être envoyé aux membres au moins deux mois avant l'Assemblée.

Dans ces conditions, il paraît opportun de rappeler quelques données clés concernant l'AIACE.

En 2013, environ la moitié des 20.000 pensionnés des Institutions européennes sont membres des 15 sections par pays de l'AIACE. Il s'agit des 15 anciens pays membres avant l'élargissement de 2004 (il n'y a pas encore un nombre suffisant de pensionnés dans les nouveaux pays membres pour y créer des sections). La section Belgique avec plus de 3.750 membres est la plus grande des sections par pays. Elle comprend les membres de plus de 20 nationalités, dont 85% de la nationalité des six pays fondateurs de l'Union. En effet, environ la moitié des pensionnés maintiennent leur résidence près de leur ancien lieu d'affectation ! Depuis les dernières élections, en mars 2011, le nombre des membres de la section Belgique a augmenté de près de 500 !

L'activité de l'AIACE concerne de nombreux domaines d'intérêt général dont notamment :

- la contribution consistant à porter à la connaissance des adhérents et du public les problèmes que pose l'intégration européenne (cf. par exemple les articles dans les deux publications l'ÉCRIN et le VOX ainsi que les séminaires organisés depuis un certain temps par la section Belgique et les conférences de certains de nos membres) ;
- la défense des intérêts des pensionnés auprès des instances communautaires et nationales (cf. l'action positive de nos représentants dans les concertations lors de la récente révision de la Méthode, du Régime des pensions et du Statut du personnel des Institutions européennes, mais aussi l'aide sociale propre que l'AIACE fournit aux anciens dans les domaines administratifs et de la Caisse de maladie) ;
- le maintien et le développement des relations amicales et sociales entre anciens et de ceux-ci avec le personnel en activité (l'activité, notamment de la section Belgique, dans les domaines culturels et de loisirs est particulièrement bien connue et appréciée) ;
- la mise à disposition des Institutions de l'Union européenne de l'expérience des anciens, notamment, mais pas exclusivement, dans le domaine de la préparation à la retraite et la coopération avec les institutions de l'Union dans le domaine de la politique sociale en faveur de tous les pensionnés (à cet égard, il y a lieu de noter les accords de l'AIACE avec la Commission et plusieurs autres institutions¹ et notamment l'activité d'aide sociale propre que la section Belgique fournit avec le concours de nombreux bénévoles).

Cette brève énumération² de nos activités montre bien que cela vaut la peine, en vue de l'Assemblée de mars 2014, de se porter candidat soit pour être membre du prochain CA, soit pour renforcer nos équipes de bénévoles. ■

1. Ces accords reconnaissent l'AIACE notamment comme organisation représentative des anciens

2. Voir aussi le site internet de l'AIACE section Belgique <http://www.aiace-be.eu/>



Le Conseil d'administration de la Section Belge au travail

L'éditorial du présent numéro souligne l'augmentation du nombre des membres de notre section. Cette augmentation est liée tout d'abord au départ à la retraite des nombreux fonctionnaires recrutés dans les années 80 mais aussi aux efforts de recrutement menés par l'AIACE. Cette action de recrutement est de la responsabilité générale de l'AIACE Internationale mais pratiquement, ce sont les membres du Conseil d'administration (CA) de la Section Belge, avec le soutien du secrétariat de l'Internationale, qui assument principalement cette tâche. Elle consiste essentiellement à présenter l'AIACE lors des journées de préparation à la retraite et à montrer tout l'intérêt qu'il y a pour des pensionnés à adhérer à une organisation qui soit la seule à couvrir tous les pays de l'Union et à être liée par des accords-cadres avec les diverses Institutions. Elle est donc en mesure de les défendre, comme l'ont montré les discussions sur la réforme du Statut et en plus, l'AIACE leur propose de nombreuses activités et des voyages dans une atmosphère de convivialité et d'amitié.

Dans notre Conseil d'Administration ce sont Michel Foucault, Dominique Deshayes et Jeannine Franchomme qui portent la bonne parole aux futurs retraités. Ils interviennent une douzaine de fois par an aux journées de préparation à la retraite organisées par la DG HR. Le CA, conscient de l'importance de cette information pour bien faire connaître l'AIACE et recruter de jeunes retraités, veut renforcer son action dans ce domaine. Il a décidé de créer un groupe de travail pour préparer une information homogène et moderne ainsi qu'une documentation sous forme de brochure attrayante.

Le CA a examiné, sur demande du Comité de rédaction, la possibilité de faire imprimer l'Ecrin à l'extérieur de la Commission. L'Ecrin qui n'est pas prioritaire dans les travaux de la Commission est le dernier sur la pile d'attente au tirage si bien qu'il faut attendre environ un mois et demi avant que l'Ecrin ne soit tiré et distribué après son envoi aux services de reproduction. La conséquence de ce long moment d'attente est que les articles qui peuvent avoir été écrits plus de deux mois avant leur publication perdent de leur actualité et de leur pertinence aux yeux des lecteurs.



Philippe Loir

Maintenant que le problème du Statut est clôturé, un autre dossier va prendre la priorité dans les discussions au niveau de l'AIACE Internationale, c'est celui de l'équilibre de la Caisse Maladie (RCAM). Le déficit opérationnel de la caisse va se monter à 17,6 millions en 2013 et ne peut que s'aggraver.

Les causes en sont connues : non-application de la Méthode en 2011 et 2012, de plus nombreux recrutements se font désormais sur base de contrats d'intérimaires ou d'agents locaux nettement moins payés que les fonctionnaires ce qui entraîne une diminution des cotisations à la caisse maladie. Les dispositions du Statut qui prévoient un abaissement du niveau de recrutement des nouveaux fonctionnaires vont également entraîner une sérieuse baisse de la masse salariale. Les cotisations pour la caisse maladie se calculant sur une masse salariale déclinante, la caisse maladie se trouve effectivement devant un déficit qui ne peut que grandir. Pour le moment, les réserves accumulées, grâce notamment aux cotisations passées des pensionnés, sont mises à contribution, mais il faut trouver une solution pérenne. Le débat est de savoir si les cotisations doivent être augmentées ou si les remboursements doivent être réduits. Les discussions sur ce problème ont déjà commencé au CGAM, organisme dans lequel l'AIACE est représentée par Pierre Blanchard.

Elle doit pouvoir se faire entendre car les dépenses de la caisse maladie pour les pensionnés représentent un gros pourcentage des dépenses totales. Ce débat va être abordé prochainement au Conseil d'Administration International et il est nécessaire que la Section Belgique ait un avis et fasse des propositions.

Les voyages et visites organisés par la Section rencontrent toujours un grand succès. Ils se préparent longtemps à l'avance. Yvette Demory, en liaison avec Thérèse Detiffe, a présenté au CA les projets en cours pour 2014. Sur le plan strictement culturel, il est prévu des soirées théâtrales, une visite à l'exposition Europalia-Inde ainsi qu'aux jardins van Buuren à Uccle. D'autre part, un voyage pour explorer l'art moderne dans les grands musées en Rhénanie et à Lens sera proposé. Dans un tout autre domaine, une initiation au golf et un séjour de détente à Ténériffe sont au programme. Des voyages seront organisés en Irlande, en Croatie et Monténégro et à Marseille pour admirer les transformations de la ville de Marseille, actuellement capitale culturelle européenne. Il y aura enfin une grande croisière en Méditerranée en passant par Corfou sur le MS « La Belle de l'Adriatique » de Croisimer que nous connaissons déjà, au début du mois d'août. ■



Croisière dans l'Estuaire de la Gironde, le Bassin d'Arcachon sur le MS « Cyrano de Bergerac » 5-12 août 2013

La croisière dans l'estuaire de la Gironde et le Bassin d'Arcachon dans le Sud-Ouest de la France en août 2013 a inspiré notre barde habituelle, Monique Saxel qui, non contente de nous livrer un poème, comme elle en a souvent l'habitude, s'est inspirée d'un texte connu de tous les francophones de souche mais peut-être moins de ceux qui ont voulu acquérir notre langue à la sueur de leur front, à savoir, le « Cyrano de Bergerac » d'Edmond Rostand. C'est une pièce en 5 actes, dont l'essentiel est rédigé en alexandrins.

L'auteur, lors de la première représentation redoutait un fiasco et se confondait en excuses auprès de l'acteur principal. Ce fut en fait un triomphe et l'on peut dire, sans exagérer que cette pièce, dont le succès considérable, en France comme à l'étranger, n'a cessé de s'affirmer, est devenue dans la littérature française, un archétype humain au même titre qu'Hamlet ou Don Quichotte. L'action se passe justement dans la région visitée d'où la pertinence du choix de l'allusion !



Monique Saxel s'est inspirée de l'acte I, scène 4 de la fameuse « tirade du nez » en retenant l'essentiel de sa structure. Cette pièce est devenue un classique du théâtre français et la « tirade du nez » est souvent un passage obligé pour les élèves masculins des écoles d'art dramatique

C'est loin d'être un exercice facile ! Bravo, Monique ! ■



Philippe Loir

Deux fleuves, l'Estuaire de la Gironde, le Bassin d'Arcachon sur le MS (Master Ship) « Cyrano de Bergerac » 5-12 août 2013

- Ce voyage ... - Ah ? - est très beau ...
- C'est tout ? Ah non, c'est un peu court, jeune homme !

On pouvait dire.. oh ! Dieu.. bien des choses, en somme...

En variant le ton, par exemple, tenez :

Agressif : « Ça, Thérèse, qui nous avez menés
En bateau jusqu'ici, merci, grand bien vous fasse ! »

Amical : « Pour le vin, on ne prend pas de tasse !
Pour le bien déguster, il vous faut un hanap ! »

Descriptif : « Estuaire de la Gironde, c'est le cap
Que nous avons choisi pour qu'on nous véhicule. »

Curieux : « Ce beau bateau, où chacun déambule,
Est-ce un yacht, un cargo, ou bien un aviso ? »

Gracieux : « Pour vous sentir légers comme un oiseau,
La gym au pont-soleil peut, de la tête aux pattes,
Limiter de son mieux l'impact de bonnes pâtes ! »

Truculent : « Ça, voyons, que pouvez-vous penser
De Garonne, Dordogne et pays bordelais,

Et de tous ces châteaux, lorsque vous naviguez ? »

Prévenant : « Gardez-vous, par Médoc entraîné,
De marcher de travers ou de choir sur le sol. »

Tendre : « Sur le pont-soleil, le toit parasol
Est là pour éviter que vos teints ne se fanent.

Pédant : « L'animal seul, messieurs, qu'Aristophane
Appelle 'l'aiaceestlaquijamaisnestféroce'

Peut vous mener partout, et vos désirs exauce ! »

Cavalier : « Partir en croisière, c'est à la mode,
Et pour voir du pays, c'est vraiment très commode. »

Emphatique : « Ces vins du Bordelais, c'est génial !
Car plus on en déguste et moins on se sent mal ! »

Dramatique :

« Ces bons crus, c'est dans nos verres qu'ils saignent ! »

Admiratif : « CroisiEurope, mais quelle enseigne ! »

Lyrique : « Vive 'Châteaux'.. de pierre.. ou en cartons ! »

Naïf : « Ce Cabernet, quand le visite-t-on ? »

Respectueux : « Souffrez, Commandant, qu'on salue
Du bateau tout entier la si bonne tenue. »

Campagnard : « Hé ! La dune du Pilat ? Nanain,
C'est pas une montagne, mais c'est quand même bien. »

Militaire : « Mettez les huîtres en batterie ! »

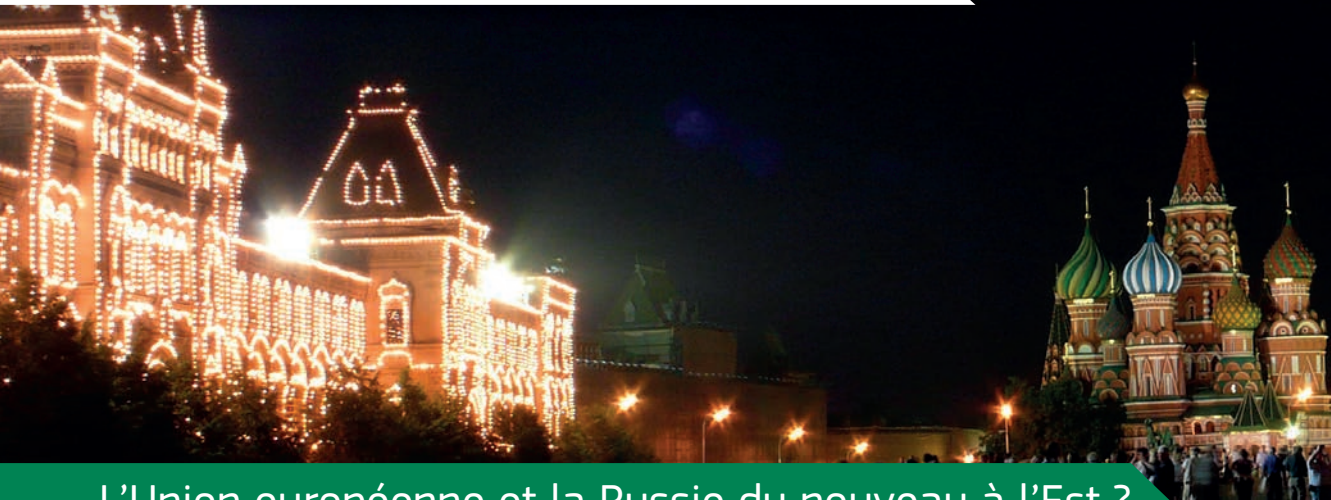
Pratique : « En organisant jeux et loteries,
On pourrait s'amuser et gagner un bon lot ! »

Enfin, parodiant Pyrame en un sanglot :

« Voyez, sur ce bateau conçu de main de maître,
On y resterait bien, car le plaisir est traître ! »

Voilà ce qu'à peu près, Cyrano aurait dit
Avec, c'est certain, plus de lettres et d'esprit !

Monique Saxel (D'après Ed. Rostand, « Cyrano de Bergerac »,
acte 1, scène 4 'la tirade des nez')



L'Union européenne et la Russie du nouveau à l'Est ?

Regardons la carte : débordant sur l'Europe et l'Asie, la Russie, avec ses 17 millions de kilomètres carrés et ses neuf fuseaux horaires, est le pays le plus vaste de la planète. Sa superficie représente deux fois celle des Etats-Unis et quatre fois celle de l'Union européenne. Mais cet immense pays ne compte que 143 millions d'habitants alors que l'Union européenne en a 500 millions. La Russie actuelle représente toujours encore les trois quarts de la défunte Union soviétique. Depuis l'intégration de l'Estonie et de la Lettonie en 2004, l'Union européenne a désormais des frontières communes avec la Russie. Si on tient compte du territoire russe de Kaliningrad, l'ex-Königsberg, enclavé entre la Pologne et la Lituanie, il faut encore ajouter ces deux pays membres de l'UE comme frontaliers de la Russie. La Russie est donc notre grand voisin de l'Est et sa politique, son évolution et ses ambitions de grande puissance ne peuvent pas nous laisser indifférents.

C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a conclu, quelques années seulement après la disparition de l'Union soviétique, un accord de partenariat et de coopération avec la nouvelle Fédération de Russie. Cet accord, signé en 1994, n'est entré en vigueur qu'en 1997, sa nouvelle version est toujours en cours de négociation et les derniers « sommets » UE/Russie n'ont pas été très concluants. Il existe donc entre les deux entités des tensions et des déséquilibres. Continuant à reproduire le vocabulaire de l'époque de la guerre froide, certains journalistes parlent toujours encore des « Deux Grands » en évoquant les Etats-Unis et la Russie. Cette terminologie est évidemment dépassée : non seulement les Etats-Unis sont concurrencés par la Chine, mais la Russie, si on fait abstraction de ses capacités militaires, fait difficilement le poids en tant qu'économie. Même si son commerce extérieur est celui d'une grande puissance, son produit par tête en termes de pouvoir d'achat équivaut à celui de la Croatie. Les quatre cinquièmes de ses exportations sont constitués d'hydrocarbures et de métaux, ce qui est le signe d'une économie peu performante en matière industrielle.

Le même schéma s'applique aux relations économiques avec l'Union européenne, qui est son premier partenaire commercial : elle lui envoie près de la moitié de ses exportations (pétrole et gaz). Ses achats à l'Union représentent plus du tiers de ses importations, à savoir des produits industriels tels que les voitures allemandes



Daniel Guggenbühl

et les meubles suédois ou des produits agricoles transformés tels que l'huile d'olive italienne. Dans le même temps, l'Union est très dépendante de la Russie pour son approvisionnement énergétique, ce qui fait que la Russie est son troisième partenaire commercial. L'interdépendance entre les deux entités est donc une réalité.

Chacun des deux a ses atouts et ses faiblesses. Les hommes d'affaires occidentaux opérant en Russie se heurtent au phénomène de la corruption, à un climat peu favorable aux investissements et à l'inexistence d'un véritable état de droit, autant de maux qui gangrènent un pays qui, par ailleurs, peine à résoudre des problèmes tels que le logement, la santé ou les rivalités interethniques. Le niveau de vie a bien progressé dans les villes mais de larges parties du territoire restent sous-développées, l'appareil industriel est resté vétuste et l'économie a été peu libéralisée malgré l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce. Quant à l'Union, nous connaissons ses difficultés à s'exprimer d'une seule voix en matière extérieure ou à mettre en œuvre une politique commune de l'énergie, un secteur qui serait pourtant prioritaire dans ses relations avec son grand voisin. « L'espace paneuropéen de l'énergie » a été placé à l'horizon 2050 par le président Barroso lui-même.

Au plan des relations bilatérales, il semble bien que les grandes ambitions attachées à la renégociation de l'accord de partenariat de 1994 doivent être revues à

la baisse. Les dirigeants russes tournent de plus en plus leurs regards vers l'espace eurasiatique, y compris la Chine, qu'ils considèrent non sans raison comme un grand marché potentiel pour leurs exportations énergétiques. Une union douanière a été conclue avec la Biélorussie et le Kazakhstan et l'intention est de créer un vaste espace économique incluant les pays autrefois membres de l'Union soviétique, y compris l'Ukraine, fortement sollicitée, y compris par des moyens de pression unilatéraux, pour se joindre à l'union douanière existante et se détourner de la tentation européenne. Dans les réunions de nos responsables politiques avec les dirigeants russes, ceux-ci se montrent en définitive peu sensibles à nos arguments lorsqu'il s'agit de discussions portant sur les valeurs défendues par l'Union européenne tels que le respect des droits de l'homme ou la primauté du droit. Dans le cas de la Syrie, les Russes sont tentés de négocier directement avec les Etats-Unis sans que l'Union y soit partie prenante.

Colosse aux pieds d'argile, la Russie ? A certains égards, sans aucun doute. Mais assurément aussi un partenaire incontournable pour l'Union européenne et pour la sécurité et la stabilité sur notre continent. C'est un pays aux grandes potentialités que les économistes rangent maintenant parmi les pays émergents appelés « BRICs » : Brésil, Russie, Inde et Chine, auxquels on ajoute l'Afrique du Sud. ■



L'avenir de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

La progression vers une intégration politique plus étroite concrétisée par les dispositions du Traité de Maastricht en 1993, a fait émerger, avec le principe de la personnalité juridique de l'Union, la nécessité d'une politique commune pour ses relations avec le monde extérieur et de la création et mise en œuvre, à terme, d'une politique de défense commune.

L'existence d'un processus informel de consultation entre les Etats membres sur les problèmes de politique étrangère (la Coopération Politique Européenne) ne répondait en fait plus, aux ambitions d'une Europe qui se devait d'être plus présente dans la gouvernance des affaires du monde. Le constat de faiblesse résultant de la divergence de positions entre les Etats membres dans le conflit yougoslave est apparu comme une bonne raison pour aller dans le sens d'une véritable politique étrangère européenne.

La PESC apparait donc, comme l'outil essentiel pour assurer le rôle que l'Union se proposait de jouer sur la scène internationale malgré le fait qu'on devrait continuer à compter avec un obstacle de taille, celui du pouvoir régalien de la souveraineté nationale en matière de défense et de politique étrangère.

Les dispositions initiales ont été révisées à plusieurs reprises, principalement lors de l'entrée en vigueur des Traités d'Amsterdam et de Nice. Finalement, la rédaction du projet de Constitution a donné à cette politique la configuration que l'on trouve pratiquement aujourd'hui dans le Traité de Lisbonne après la dernière révision de la base juridique de la PESC, définie par le Traité de l'Union.

Sur le papier, la politique étrangère devrait cesser, depuis Maastricht, d'être une activité de type intergouvernemental pour devenir un domaine communautaire, avec un seul bémol, un processus de décision par unanimité limitant fortement les possibilités d'intervention, surtout lorsque l'on a atteint, comme aujourd'hui, un nombre considérable et croissant de membres, avec des intérêts et des situations de voisinage géopolitique, très diverses.

En réalité, le Traité de Lisbonne ne contient pas d'évolution significative vers une plus forte intégration communautaire de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense. Certains grands Etats membres sont même allés jusqu'à rappeler la nature intergouvernementale des décisions susceptibles d'être prises dans ce domaine, en demandant que cette remarque essentielle puisse être introduite dans le Traité.



João Mateus Tique



Les divers conflits, qui se succèdent depuis quelques années dans la région de la Méditerranée sud et du Moyen Orient, mettent à rude épreuve la capacité d'intervention de l'Union et son efficacité pour aider à la recherche de solutions diplomatiques et pacifiques conformes aux principes de règlement des conflits dans un cadre multilatéral. La difficulté de trouver des positions communes par unanimité, dans les sujets les plus délicats et controversés de la politique étrangère, étant évidente, il n'est donc pas étonnant que, dans ce domaine, la contribution européenne se fasse attendre.

Pour ce qui concerne la politique de défense qui était restée jusqu'ici dans un état embryonnaire, le Traité de Lisbonne a introduit une innovation majeure, l'instauration d'une clause d'assistance mutuelle pouvant être interprétée, en cas de besoin, comme une clause de défense mutuelle, qui rend inutiles par la même occasion, puisque faisant double emploi, les compé-

tences et les activités de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale). Dans ce contexte, cette dernière a donc décidé de mettre fin aux dispositions du Traité de Bruxelles qui l'avait créée.

Les dispositions du Traité relatives à la politique de défense contiennent aussi une clause de solidarité mutuelle, pour le cas où un Etat membre ferait l'objet d'une attaque terroriste ou serait victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

Peu à peu et surtout après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la PESC s'est dotée d'un ensemble d'institutions et d'organes qui devraient, à terme, lui permettre de devenir plus efficace sur la scène internationale sous la houlette du Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité. Ce dernier étant épaulé, en l'occurrence, par un Comité politique et de Sécurité (COPS) fonctionnant comme l'organe central de la PESC pour la définition des politiques. Il émet, à ce titre, des avis à l'intention du Conseil et assure la surveillance de la mise en œuvre de ces politiques. Des conseillers RELEX sont chargés de la préparation des décisions, des positions et des actions communes en matière de politique étrangère et de défense, tout en assurant le contact avec les groupes de travail de la PESC à vocation thématique et géographique.

Sur l'aspect institutionnel, toutes les cases commencent à être remplies, il reste néanmoins un problème majeur, celui déjà évoqué plus haut, du processus décisionnel qui nous renvoie toujours à la nécessité d'un vote unanime du Conseil en ce qui concerne les positions et actions de politique étrangère.

Il existe, bien entendu, la possibilité d'enclenchement d'une procédure de coopération renforcée spécifique aux actions de la PESC, si un groupe d'Etats membres décide le lancement de telles actions. La procédure de décision se déroule alors uniquement dans la sphère de compétence du Conseil qui peut l'autoriser, statuant à l'unanimité. Il est clair que nous revenons ici dans un cadre intergouvernemental.



© European External Action Service - EEAS

Dans la recherche d'une solution des conflits du Proche Orient et de celui qui nous préoccupe plus particulièrement à l'heure actuelle, la Syrie, ce n'est pas dans le cadre d'une coopération renforcée que l'Union devrait agir de tout son poids économique et politique, mais dans une décision engageant l'ensemble de ses Etats membres.

Pour ce faire, il serait hautement souhaitable de dépasser le point de blocage constitué par le processus décisionnel actuel et essayer de trouver une innovation institutionnelle pouvant servir à l'avenir dans tous les cas de figure où des obstacles de ce genre empêcheraient la politique étrangère d'être véritablement opérationnelle.

L'arrivée prévue de nouveaux membres en provenance des Balkans, de l'Est européen et éventuellement la

Turquie, ne va pas simplifier ce problème, car la nature et l'évolution historique et géopolitique de ces nouveaux arrivants est de plus en plus diversifiée et à certains égards, divergente.

En matière de défense, la coopération structurée permanente constitue une formule d'intervention éventuelle sur des théâtres d'opération avec une procédure de décision assez souple, puisque le Conseil l'autorise à la majorité qualifiée. Sans aller jusque là, il serait possible d'imaginer une solution qui serait à mi-chemin entre la coopération indiquée ci-dessus et une sorte de Conseil de Sécurité restreint plus au moins sur le modèle du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Ce Conseil de Sécurité serait composé de membres permanents, choisis selon un critère de participation au budget communautaire, à partir d'un seuil de 10%, par exemple. Nous aurions donc en première ligne l'Allemagne, la France, le Royaume Uni, l'Italie et éventuellement l'Espagne. Il y aurait ensuite une représentation (par votation ou cooptation) pour chacune des grandes zones : le Nord, l'Est, l'Ouest et le Sud, pour arriver à un total de 9 membres, ce qui correspond au minimum d'une coopération renforcée prévue par le Traité.

Les décisions prises au sein de ce conseil de sécurité seraient adoptées, autant que possible, par consensus et confirmées ou infirmées à la majorité qualifiée par le Conseil des Affaires Etrangères sous la Présidence du Haut Représentant. Certains pourront considérer un peu utopique d'attendre des résultats d'un tel échafaudage institutionnel, en tout cas ce serait une tentative pour sortir d'un contexte actuel qui risque encore de s'alourdir.

L'Europe doit être plus présente, en tant que telle, dans le traitement et la recherche d'une solution pour les grands problèmes qui affectent le monde. Aujourd'hui, une tragédie humanitaire se déroule en Syrie où un flux constant de millions de réfugiés débarquent et s'installent de manière précaire et misérable dans les pays limitrophes, qui croulent sous le poids d'une telle charge. Ces conditions justifieraient qu'une action humanitaire majeure, comprenant l'accueil temporaire de réfugiés, puisse voir le jour au sein de l'Union. ■



François-Xavier Ortoli
1973-1977



Roy Jenkins
1977-1981



Gaston Thorn
1981-1985



Jacques Delors
1985-1995



Jacques Santer
1995-1999



Romano Prodi
1999-2004

La Commission européenne. Aux sources d'un nouvel élan. 1973 - 1986

En mai 2007, la Commission publiait un premier volume de son Histoire, relative à la période 1958-1973, - à la fois pour marquer les 50 ans de son existence, et pour, enfin, entreprendre la collecte et la sauvegarde de sa mémoire collective en recueillant les témoignages et les souvenirs de ses anciens acteurs sur l'activité, le vécu, l'ambiance et l'esprit qui ont marqué les années fondatrices de l'administration communautaire. Les 150 interviews d'anciens collègues réalisées à cette occasion, constituent le début du fonds des archives orales de la Commission, désormais disponibles aux Archives historiques de l'Union européenne à Florence. Une photo de ce premier volume a été publiée dans le n°94 de Vox, (mars 2013, p.5)

Au printemps 2014, paraîtra le deuxième volume de l'Histoire de la Commission. Il porte sur la période suivante : 1973 - 1986, et poursuit le même double objectif de faire œuvre d'histoire et de recueillir la mémoire des anciens.

La période couverte par ce volume 2 est riche en avancées et crises diverses,- des premiers élargissements, - passage de la Communauté à six à une Communauté à neuf, puis à dix et à douze en 1986, entraînant des adaptations culturelles et budgétaires, - à l'émergence de nouvelles politiques et de nouveaux champs de compétence tels la politique régionale, l'éducation, l'action culturelle, la recherche, ... mais aussi crise pétrolière, débat budgétaireTout cela dans un contexte marqué par une évolution du système institutionnel et la marche vers l'Acte unique.

La matière ne manque donc pas. 250 nouvelles interviews ont été réalisées portant à 400 le nombre de témoignages d'anciens, collectés selon les règles scientifiques en la matière, par le « Projet d'Histoire ». Ces interviews et témoignages directs complètent et illustrent utilement les archives et les sources écrites disponibles auprès du Service des Archives historiques, ou rendues exceptionnellement accessibles par la Commission elle-même, pour les besoins de l'ouvrage, au-delà des restrictions de la règle des 30 ans (1986-2016).

Faire écrire son Histoire par des historiens en prenant en compte sa propre mémoire interne constitue un exercice rare. C'est néanmoins le contrat que la Commission passe à cet effet en 2003 et en 2008 avec un Consortium universitaire « auteur », - créé et dirigé par un historien, le Professeur Michel Dumoulin, - auprès de l'UCL, - l'Université catholique de Louvain.

Depuis l'automne 2012, la direction du Consortium est assurée par le professeur Vincent Dujardin, également historien, qui assure désormais la coordination de l'équipe des historiens, - professeurs et chercheurs de différents pays membres, - élargie à la participation de politologues pour ce Volume 2. Plus de vingt scientifiques collaborent au projet, - de la réalisation des interviews à la rédaction finale du manuscrit.

La Commission quant à elle, a mis en place un Comité de suivi auprès du Secrétariat général qui est l'ordonnateur du Projet. Il comprend un Comité des anciens, qui joue le rôle d'interface entre le Consortium universitaire et les anciens collègues, qui seront consultés sans relâche chapitre par chapitre au long de la rédaction des textes. Ces échanges et cette collaboration n'affectent nullement l'indépendance des auteurs qui reste entière. En cas de divergences de vues profondes entre les « anciens témoins » et l'auteur, une formule « d'interprétation négociée », - de pratique courante dans le monde des historiens, - permet d'en faire état. Le Comité de suivi et le Comité des anciens ont accompagné pas à pas le Projet, tout au long de son élaboration. L'occasion pour nous aussi de remercier tout particulièrement tous les anciens qui, pendant de longs

mois, ont apporté leur concours et leurs conseils aux auteurs, - acceptant de lire et relire les textes et de formuler des avis.

L'ouvrage sera préfacé par le président de la Commission.

Il se compose de quatre Parties principales qui traitent successivement :

1. des Structures et des hommes au sein de l'Institution,
2. de la culture et des méthodes administratives,
3. du fonctionnement institutionnel dans un système en évolution et enfin
4. des politiques et de l'action de la Commission.

Il comportera de nombreuses annexes : index, organigrammes, données statistiques et comptera environ 650 pages.

Le manuscrit, désormais clôturé, est dans les mains de l'OPOCE qui remettra un premier jeu d'épreuves dans le courant du mois d'octobre. La sortie de l'ouvrage, en français, en anglais et en allemand est programmée pour le printemps prochain.

Une campagne d'information se met en place pour préparer le lancement de l'ouvrage, qui sera aussi disponible sur le site «EU Bookshop» de l'Office des publications. La présentation au public est prévue au printemps prochain et plusieurs événements devraient accompagner sa sortie. Nous reviendrons donc vers vous dans ce magazine pour vous tenir pleinement informés.

NdlR. Texte de Jacqueline Lastenouse

A paraître : le volume 2 de l'Histoire de la Commission

« La Commission européenne.

Aux sources d'un nouvel élan. 1973 – 1986 »

Office des Publications de l'Union européenne,

à paraître au printemps 2014. Environ 650 pages.

Format 21 x 2 - 3 langues : fr/angl/alle.



Le quartier européen de Bruxelles

Daniel Guggenbühl

La plupart des touristes venant visiter Bruxelles ont comme premier objectif la Grand-Place, réputée comme étant « une des plus belles places au monde ». On se bouscule donc sur le pavé de cette place dans un concert de langues multiples parmi lesquelles les idiomes asiatiques se font de plus en plus nombreux. Cependant Bruxelles est également connu, à présent, comme siège des principales institutions européennes et le profil du Berlaymont, en particulier, a acquis une notoriété universelle.

Les caméras crépitent donc aussi bien sur l'esplanade du Parlement européen que sur le Rond-Point Schuman, où nos collègues eurocrates en complet veston ou stricte jupe croisent, en sortant de leurs bureaux, des visiteurs en bermuda. Peu de touristes, cependant, connaissent tant soit peu l'histoire de ce quartier européen d'une ville où une certaine rage destructrice, qu'on a appelée « bruxellisation », va généralement de pair avec un constant renouvellement du bâti, souvent pour le meilleur et parfois pour le pire. Aujourd'hui, le quartier européen est le premier espace tertiaire de Bruxelles. Peu de quartiers de la ville ont connu une transformation aussi radicale.

Son histoire a commencé avec l'indépendance de la Belgique et l'avènement de Bruxelles comme capitale du nouveau royaume. C'est l'histoire du quartier Léopold, où furent érigés de somptueux hôtels de maître destinés à la noblesse et à de grands bourgeois fortunés. Les rares demeures de cet ancien quartier résidentiel chic qui subsistent encore abritent aujourd'hui des bureaux, tous voués à disparaître à plus ou moins brève échéance. Mais il reste quelques joyaux méritant que nous nous y attardions.



Ainsi les bureaux de notre Association, au square Frère-Orban, du nom de cet homme politique belge de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, qui jouxtent l'imposant immeuble du Conseil d'Etat, construit en 1860 sur le modèle du palais Farnèse de Rome : deux côtés du square ont conservé leur aspect de ce siècle et l'ensemble de la place n'est pas vraiment défiguré par les constructions récentes. Il n'en va pas de même du square Meeûs, son jumeau situé de l'autre côté de la rue Belliard, qui porte le nom d'un autre personnage important du XIX^{ème}, le financier Ferdinand de Meeûs.

Le Concert Noble, érigé en 1873 dans la rue d'Arlon, est un autre joyau ayant résisté au temps. Avec sa luxueuse décoration Louis XVI, il a été conçu, comme son nom l'indique, pour les réceptions et manifestations mondaines des résidents du quartier et il est toujours utilisé, de nos jours, dans le même but. Si nous traversons la rue Belliard, nous trouverons la jolie place du Luxembourg, qui a conservé son cachet et son harmonie et qui connaît une nouvelle vie grâce aux nombreux eurocrates et parlementaires européens fréquentant ses cafés. La façade de l'ancienne gare du quartier Léopold inaugurée en 1854 est toujours

là, bien que la gare proprement dite ait été enterrée. Cette gare était à l'origine une étape de la liaison ferroviaire Londres-Luxembourg. Et puis, derrière le bâtiment de l'hémicycle du Parlement européen communément appelé Caprice des dieux, dans la partie supérieure du Parc Léopold, nous découvrons la Bibliothèque Solvay, construite en 1902 dans le style Art nouveau en tant qu'institut de sociologie et qui a fait récemment l'objet d'une réhabilitation très soignée.

Ce sont là quelques vestiges d'une époque révolue, qui disparaissent dans la masse plutôt hétéroclite d'immeubles de bureaux en grande partie occupés par les institutions européennes. L'essentiel de la soixantaine de bâtiments occupés par la Commission européenne et ses agences à Bruxelles, qui totalisent un million de mètres carrés, est en effet regroupé dans ce quartier, les autres institutions, Parlement, Conseil, Comité économique et social et Comité des régions, occupant une superficie à peine inférieure. La volonté de la Commission est d'ailleurs de concentrer davantage encore ses services dans le quartier européen, en particulier par le remodelage de la rue de la Loi. C'est ce que prévoit le projet de l'équipe de l'architecte Christian de Portzamparc, qui a remporté un concours lancé en 2009. Si ce projet se réalise, le quartier pourrait connaître une nouvelle mutation importante, la rue de la Loi devant être jalonnée par une série de tours tout en subissant une modification importante en termes de circulation. L'idée est aussi de réaliser une jonction entre Rond-Point Schuman, Parc Léopold et Parlement européen, ce qui contribuerait à conférer au quartier européen une certaine homogénéité et, aux institutions, davantage de visibilité. Il faut bien reconnaître, en effet, que cette homogénéité lui fait actuellement défaut, car ses composantes ont été érigées au fur et à mesure des besoins, sans aucun plan urbanistique d'ensemble, puisque Bruxelles est restée, longtemps, la capitale « provisoire » de l'Union européenne.

PS. Projet d'aménagement de la Rue de la Loi à Bruxelles, dit projet Portzamparc



Norbert Vogel

Aide à la dépendance

Nous attirons votre attention sur la Décision de la Commission du 7.8.2013 relative aux orientations concernant «l'aide à la dépendance et la surveillance d'enfant malade», qui énonce un certain nombre de règles nouvelles. Nous nous bornerons à évoquer ici les principales dispositions touchant **l'aide à la dépendance** (cette notion remplaçant celle d'aide ménagère). Ces dispositions s'appliquent aux actifs de la Commission et aux pensionnés de toutes les institutions.

La décision instaure notamment un plafond de revenus au-dessus duquel aucune aide ne sera plus accordée. **En effet, pour qu'il y ait intervention de la Commission, le revenu familial mensuel net (c'est-à-dire l'ensemble des recettes) doit être inférieur au traitement de base AST 1/1 (actuellement environ 2.700 euros). Ce montant peut être majoré de 10% dans le cas d'une situation médicale et/ou sociale particulièrement difficile.**

L'aide doit servir à financer des travaux ménagers indispensables (entretien de l'habitation, vie normale), mais pas de gros travaux (rénovation de l'habitation, par exemple). Le bénéficiaire doit être dans l'impossibilité d'effectuer les travaux lui-même et la personne qui effectue les travaux ne peut pas être un membre de la famille.

Si les frais réellement encourus sont inférieurs aux montants de l'aide accordée, le bénéficiaire est tenu de le déclarer spontanément à l'Administration et de rembourser le trop-perçu.

La demande d'aide doit être adressée au service de la Commission responsable des aides sociales financières (HR.C.1, bureau MO34 01/136). Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- formulaire «Demande d'intervention»,
- formulaire médical,
- fiche de pension du bénéficiaire et autres documents officiels attestant les revenus des autres membres de la famille,
- avis d'un assistant social en cas de situation sociale difficile.

Les formulaires «Demande d'intervention» et «médical» sont disponibles sur MyIntracomm :

MyIntracomm, Page d'accueil Pensionnés → Administration → Services sociaux → Aides financières → Aide à la dépendance et surveillance d'enfant malade. ■

Contact : Mme Georgette NELIS, tél. (02) 295 97 69.

Comment favoriser la perception de l'Union par le citoyen européen et son identification avec le projet européen



Lors du colloque du 22 avril 2013 organisé par le BEPA¹ conjointement avec l'Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL),² cette dernière a présenté un document, concernant le sujet repris en titre, sous un angle sans doute jamais abordé

dans le cadre des institutions européennes. Celui-ci est considéré par d'aucuns, à tort, comme non prioritaire. Il s'agit en l'occurrence du vocabulaire utilisé par les instances européennes, et notamment par la Commission européenne, pour décrire certaines politiques, voire certaines situations. Il n'y a pas de doute que le vocabulaire utilisé est un important instrument dans la communication avec les citoyens dans la mesure où il peut promouvoir un sentiment d'appartenance à l'Union européenne et même une identification avec celle-ci.

Cet instrument peut aussi favoriser la compréhension et la mise en œuvre de certaines politiques : expliquer p.e. que, dans l'Union européenne, les frais d'itinérance (roaming) ne sont plus justifiés puisque l'on se trouve à l'intérieur d'un seul et même territoire, celui de l'Union européenne.

Ceci vaut aussi pour les relations ferroviaires ou postales : à l'intérieur d'un même territoire européen, il est normal que le cabotage soit une réalité et que, par voie de conséquence, les tarifs appliqués aux voyageurs européens seraient susceptible de diminuer.

S'agissant des moyens de communication, il importe de ne plus parler de tarifs téléphoniques internationaux ou de relations ferroviaires internationales, mais de tarifs téléphoniques européens ou de relations ferroviaires européennes. Posons-nous sincèrement la question : est-il encore approprié de parler de relation ferroviaire internationale dans le cas p.ex. du Thalys entre Bruxelles et Paris ou de communication internationale » pour un coup de fil d'Allemagne en Ecosse ?

L'importance des mots devrait également être prise en compte sur un plan plus politique : considérant que l'année 2013 est l'année du citoyen européen, il serait opportun là aussi d'adapter enfin notre vocabulaire européen. N'avons-nous pas tous, nous citoyens européens, une deuxième citoyenneté en sus de notre citoyenneté nationale, à savoir la citoyenneté européenne ? Alors, n'est-il pas urgent, en cette année de la citoyenneté européenne, de bannir le terme « étranger » - « pays étranger », « un étranger », etc.- lorsqu'il s'agit de désigner un autre pays de l'Union ou ses citoyens ? Le mot étranger ne devrait plus s'appliquer qu'à des pays tiers ou à des citoyens de pays tiers.

Conclusion : il est temps que les institutions européennes prennent conscience de ce qui est possible d'atteindre en utilisant un vocabulaire qui épouse davantage la réalité européenne et, mieux encore, promeut inconsciemment l'adhésion des citoyens européens au projet européen. Comme la Commission européenne détient le monopole du pouvoir de proposition législative, c'est elle qui initie en premier le vocabulaire de ses projets de règlement et de ses propositions de directive. C'est donc elle qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives par le biais d'un vocabulaire innovant. Et comme le disait Goethe, céder sur les mots c'est céder sur les choses. ■

1 Bureau des Conseillers de Politique Européenne (BEPA)

2 L'AEPL et ses membres, répartis sur 15 pays de l'Union, soutiennent éminemment le projet européen. L'AEPL participe régulièrement au Dialogue avec les présidents des institutions européennes prévu par l'art. 17 du traité de Lisbonne.

Que sont-ils devenus ?



John Maslen

John Maslen was in the Commission from 1974 until 1995, when he retired at the age of 60. Unusually, he spent his whole career in the same DG, External Relations, and dealing with the same part of the world: with what were then called 'state-trading countries' or the 'Soviet bloc'; when the 'bloc' dissolved, with the USSR, and when that disappeared, with Russia. What has he been doing with himself since 1995?

Born in London, he spent 15 years in the British diplomatic service, and has four children living in Britain. Like others in similar case, he is often asked 'Why stay in Brussels? Why haven't you joined your family?' He says his children live scattered over the UK, from Devon to the Highlands of Scotland. He enjoys visiting them in the (mostly picturesque) regions where they have settled, but he has spent more years of his life in Brussels than he has in Britain, and feels at home here. He has good friends, and all kinds of cultural activities are accessible. He enjoys the many green spaces around the city, and particularly the nearness of the Forêt de Soignes.

He married his second wife in 1990, and for him retirement five years later was a wonderful opportunity to enjoy life together without the spectre of Monday morning overshadowing the weekend. His wife had always kept fit, and after his retirement he joined her in swimming and gymnastics. He still tries to keep in form by going to the gym twice a week, and recently he has followed a course of sophrology, an excellent way of learning how to relax.

Languages: Another advantage of retirement is that it gives one the time to pursue one's hobbies. John has always been fascinated by languages. At university he specialized in Slavonic languages, but as a boy he had a scheme for collecting lists of a dozen or so basic words in as many languages as possible. After retirement he spent many happy hours in libraries adding to his collection. But some 5,000 languages have been recorded in the world, and in time he became discouraged. He turned to another hobby which would get him out of doors, and which he could share with his wife.

Birds: In 1962, a colleague in Warsaw told him that bird-watching was the ideal hobby: one can do it anywhere, and it needs little equipment. John has been enjoying it ever since, whether in foreign posts, on holidays or on birding trips to countries like Costa Rica, where one can see hundreds of exotic species. Nowadays, his birding is confined to the Flemish countryside and to visits to family in Britain or Denmark, but it still gives him great pleasure.

Spirits: John and his wife had always been interested in 'paranormal' phenomena, and after she died in 2005, he felt strongly impelled to find out more about Spiritism, a form of Spiritualism which combines morality based on the teachings of Jesus with a belief in reincarnation and communication with the spirits of the dead. Since then, he has become deeply involved in the work of a Spiritist centre where he spends four or five evenings a week. He indulges his love of languages by translating Spiritist books from Brazilian Portuguese into French. (The pioneer of Spiritism, Allan Kardec, was French, but in recent years the movement has developed most vigorously in Brazil.) He says that this new interest has given his life a whole new dimension; it both demands a lot of him and brings him much joy. ■

Les brèves

L'opinion publique en Europe



Selon les résultats du dernier sondage Eurobaromètre, publiés le 23 juillet 2013, six citoyens de l'UE sur dix se sentent « européens » et souhaitent en apprendre davantage sur leurs droits, mais moins de la moitié (46%) savent quels sont ces droits. Malgré la crise, dans 19 pays sur 28, ceux qui se disent optimistes pour l'avenir

de l'UE dépassent ceux qui se déclarent pessimistes, sauf en France en particulier où plus de la moitié des Français interrogés (52%) se disent « pessimistes » quant à l'avenir de l'Europe. Une majorité absolue (51%) d'Européens est favorable à l'euro; une majorité des deux tiers (62%) de ceux qui vivent dans la zone euro soutiennent la monnaie unique.

Source : Fondation Robert Schuman

La dette écologique de l'humanité

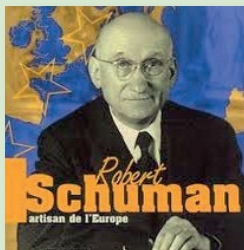


Le mardi 20 août 2013 correspondait au « Global Overshoot Day » ou « jour du dépassement planétaire ». Jusqu'au 31 décembre, les humains vont donc vivre « à crédit » en puisant dans les stocks disponibles.

Ce jour de calendrier est déterminé annuellement dans le but d'évaluer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes de la planète. Il sert à mesurer l'écart entre ce que la nature peut régénérer et ce qui est requis pour alimenter l'activité humaine, celle-ci étant notamment à l'origine de la diminution de la couverture forestière ou de celle des réserves d'eau douce. Notre dette écologique n'a jamais cessé de grossir. Dans les années 80, le jour du dépassement planétaire avait lieu en novembre, puis en octobre dans les années 90 et en septembre dans les années 2000. En 2012, ce jour avait lieu le 23 août. Le seuil critique a été atteint depuis environ trente ans et la consommation des hommes dépasse désormais ce que la planète est en capacité de lui fournir en termes de recyclage de CO2 libéré et de production de nouvelles matières premières. Nous sommes sur une trajectoire où nous allons avoir besoin des ressources de deux planètes bien avant le milieu du XXIème siècle.

Source : Global Footprint Network et New Economics Foundation

Schuman, un père fondateur



Journaliste à « La Croix » et correspondant pour son journal à Rome, Sébastien Maillard a couvert l'Union européenne à Bruxelles entre 2007 et 2010 en observateur averti. Bien au fait de la vie de l'Eglise et de celle de l'Europe, il a profité du 50e anniversaire de la mort de Robert Schuman pour nous restituer dans un livre (*) de manière originale la vie et les idées du père de l'Europe qu'il est question de béatifier.

(*) « Qu'avons-nous fait de l'Europe ? »

Sébastien Maillard / Editions Salvator / 120 pages - +/- 14,- euros.

Source : LLB du 23 09 2013

«Papa nous a quittés »

Je ne connais pas de formule plus juste que ces mots par lesquels Dominique Deshayes nous a fait part de la mort de Marcel Jourion. Nous étions quelques-uns, le vendredi 27 septembre, mêlés à la population du village de Buzet dans le Hainaut, rassemblés dans l'église paroissiale, aux pieds de la statue de Notre-Dame de Bon Secours, dont on nous a appris qu'elle avait été acquise sur les deniers de Marcel, pour remplacer le modèle original, volé et jamais retrouvé. Le prêtre africain, curé de Buzet et (vu la crise) de quelques villages voisins, en était tout ému.

Marcel Jourion, combattant, résistant et prisonnier de la guerre 1940-1945, était titulaire de plusieurs décorations belges prestigieuses et six anciens combattants de la même guerre étaient présents dans le chœur avec les drapeaux de leurs associations et ont accompagné, tout au long des obsèques, le cercueil de leur camarade de combat, également au son de la Brabançonne.

Ancien de la Police judiciaire, dont il était commissaire honoraire, Marcel était entré comme fonctionnaire au Parlement européen puis à la Commission où il était connu pour son activité professionnelle au Service linguistique (traduction) et aussi comme syndicaliste auprès de Claude Brus et de Hans Scheuer. A la retraite, il avait tout naturellement rejoint l'AIACE et avait même été élu au Conseil d'administration de la section de Belgique. Jovial et toujours disponible, on avait toujours quelque chose à apprendre de cet homme qui avait tenu avec son épouse à effectuer le tour du monde. On l'a bien compris au cours de la cérémonie des obsèques quand un petit-fils en larmes et un arrière petit-fils ému sont venus dire au micro tout ce que leur aïeul leur avait enseigné et les leçons qu'ils en avaient retirées. A ces moments-là, oui, on avait envie de dire "papa nous a quittés". Il allait avoir 93 ans.

Le langage et son double de Julien (Julian Greene)



Ce livre qui vient de sortir aux Editions Fayard en 2004 avait déjà paru en 1985 aux Editions de la Différence.

Ceux d'entre vous qui sont bilingues français-anglais et ceux qui maîtrisent ces deux langues seront très intéressés de lire ce livre presque unique en ce sens que rares sont les auteurs bilingues qui se sont donné la peine de faire savoir au simple lecteur les difficultés qu'ils ont rencontrés dans leur écriture et dans leur identité.

Julien Green (Julian pour les Américains) né de parents américains à Paris en 1900 et décédé à Paris le 13 août 1998, est un écrivain américain de langue française. Il vit tantôt à Paris tantôt aux Etats-Unis.

Même si Green écrivait principalement en français, il a aussi écrit quelques ouvrages en anglais puisqu'il était parfaitement bilingue. Il a aussi traduit certaines de ses propres œuvres en anglais.

Vous trouverez quelques-unes de ses traductions dans *Le langage et son double*, en édition bilingue présentant le texte anglais en regard du texte français, ce qui facilite grandement la comparaison directe. Cependant, l'écrivain reste largement inconnu dans le monde anglo-saxon. Il n'a jamais possédé la nationalité française.

Dans cet ouvrage, il est intéressant de voir que l'auteur a tendance à raconter autre chose lorsqu'il se traduit dans l'autre langue. On voit ainsi les liens fondamentaux qui attachent l'homme à sa langue. Chaque langue a sa personnalité, son expression privilégiée. Raconter une histoire identique dans les deux langues semble particulièrement difficile car chaque langue a sa sensibilité et l'auteur a des expériences différentes dans chaque langue qui date de sa prime enfance et



Jean-Bernard Quicheron

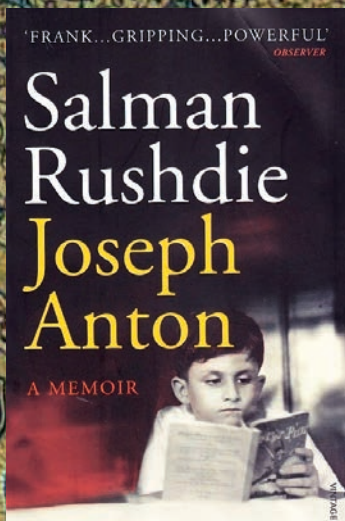
l'ont particulièrement marqué. Il ne se trouve pas dans la position d'un traducteur qui traduit l'ouvrage d'un autre mais il raconte sa propre expérience, se traduit, il sait donc parfaitement ce que l'original dit et veut dire mais il ne se ressent pas de la même façon en français et anglais. D'ailleurs il est assez simple de le voir en voyant à gauche la version anglais et à droite la version française. Pour ceux d'entre vous qui veulent aller une lecture plus loin, il est fortement recommandé de lire l'article « l'entre-deux langues et la problématique identitaire chez Julien Green et Emil Cioran ». ¹

Giovanni Lucera, lui aussi écrivain, termine l'introduction de ce livre par ces termes : « Pourquoi a-t-il écrit en français plus qu'en anglais, puisque ce dernier est sa langue maternelle ? En général, on écrit dans la langue du pays qu'on habite, surtout si l'on y est né, car ici la petite enfance a son mot à dire. Le plus étrange pour un enfant qui vit dans deux mondes, c'est une sorte de double vie. « Quitté le logement paternel – dit Julien Green – je retrouvais la France et le français reprenait le dessus. Ce qu'il y avait d'étranger en moi continuait à vivre mais sous un régime différent auquel je me soumettais sans effort. Il n'y avait pas de conflit... »

L'osmose se fera autrement, la sensibilité anglo-saxonne s'installera dans un style français. Mais tout homme est un voyageur sur terre et sa langue, au fond, est son seul bagage. Nul doute que ceux d'entre vous qui ne sont pas francophones de naissance et ont des enfants nés à Bruxelles seront certainement intéressés de voir ce qu'a ressenti cet auteur bilingue, car rares sont ceux qui livrent des témoignages bien documentés de ce type ainsi que leur expérience personnelle.



1 L'entre-deux langues et la problématique identitaire chez Julien Green et Emil Cioran. Ainsi que Julien Green au confluent de deux cultures <http://juliengreen.paris-sorbonne.fr/autres-publications/article/julien-green-au-confluent-de-deux>



«Joseph Anton», de Salman Rushdie

Étrange destinée que celle d'Ahmed Salman Rushdie, écrivain britannique d'origine indienne: alors qu'il s'achemine tranquillement vers une très honorable carrière dans le monde littéraire, il se voit brutalement projeté sur le devant de la scène par la publication de son roman «Les versets sataniques» et devient, du jour au lendemain, l'un des hommes les plus détestés de la terre.

Comment en est-il arrivé là ? Tout d'abord un mot sur les versets dits «sataniques». Selon certaines sources, il s'agit de cinq versets qui auraient été transmis au Prophète Mahomet par Satan sous les apparences de l'archange Gabriel. Jugés blasphématoires, ils auraient ensuite été abrogés, c'est-à-dire retirés du Coran, car incompatibles avec la foi musulmane.

Rushdie décide d'évoquer cet épisode dans un de ses romans, auquel il donnera le titre éponyme. Provocation, inconscience ou naïveté ? L'auteur invoque simplement la liberté d'expression, mais il est loin, très loin, de mesurer les conséquences qu'aura la parution de son livre.

Dès leur publication, en septembre 1988, «Les versets sataniques» suscitent un immense émoi, et ensuite une terrible colère, dans le monde musulman. L'Inde interdit l'importation du livre, des manifestations de masse se déroulent en Iran et au Pakistan, mais aussi dans les villes industrielles du nord de l'Angleterre. L'Égypte, l'Afrique du Sud, le Bangladesh et bien d'autres pays suivent le mouvement. L'éditeur reçoit des menaces de mort, le livre est brûlé en place publique, plusieurs personnes trouvent la mort lors de manifestations.

Le 14 février 1989, l'ayatollah Khomeini, guide spirituel de la Révolution islamique en Iran, lance une fatwa - un décret religieux - contre Salman Rushdie, accusé de blasphème et d'apostasie (élevé dans la foi musulmane, l'homme est devenu athée). Cette fatwa, qui appelle les musulmans à tuer Rushdie, mais aussi tous ceux qui auront contribué à diffuser le livre maudit, aura des conséquences inouïes.

Les manifestations redoublent de violence, des bombes explosent dans les librairies qui vendent les «Versets sataniques», le traducteur italien et l'éditeur norvégien du livre sont gravement blessés dans des attentats, le traducteur japonais est assassiné. Le recteur du Centre islamique de Bruxelles, qui s'était opposé à la fatwa, subit le même sort en compagnie d'un de ses collaborateurs. Le traducteur turc et plus de trente autres personnes périssent dans un incendie provoqué par des islamistes radicaux. L'Iran rompt ses relations diplomatiques avec le Royaume-Uni.



Norbert Vogel

Il reçoit de nombreuses invitations.

Le jour même de la fatwa, Salman Rushdie est placé sous protection policière. Commence alors pour lui un cauchemar qui durera dix ans et dont il fait, en 2012, le récit dans son livre «Joseph Anton».

Joseph Anton, c'est le faux nom sous lequel il vivra toutes ces années. Il s'agit en fait des prénoms de deux auteurs qu'il admire tout particulièrement: Joseph Conrad et Anton Tchekhov. Il doit abandonner son domicile, trouve d'abord refuge chez des amis, loue des maisons, déménage sans cesse. Son mariage ne résiste pas à l'épreuve et sa vie amoureuse chaotique ne contribue en rien à lui faire retrouver sa sérénité.

Rushdie doit s'accommoder d'une présence policière pesante et envahissante. Même l'engagement d'une femme de ménage doit être approuvé par Scotland Yard ... Ses rares sorties s'effectuent en voiture blindée et sous protection rapprochée (seule la Reine d'Angleterre bénéficie d'un niveau de protection supérieur!) et le coût exorbitant de ce dispositif policier sera d'ailleurs dénoncé avec force par les tabloïds britanniques.

Au fil des ans, l'étau semble se desserrer quelque peu, mais à chaque anniversaire de la fatwa, celle-ci est renouvelée. Rushdie réclame une intervention des autorités britanniques, mais les gouvernements Thatcher et Major se montrent peu enclins à agir, soucieux de ne pas détériorer davantage encore leurs relations avec Téhéran.

ger: remise de prix littéraires, participation à des colloques, interviews à des télévisions étrangères (on le verra même dans l'émission «Bouillon de culture» de Bernard Pivot). Mais ses déplacements à l'étranger sont pleins d'embûches. De nombreuses compagnies aériennes refusent de le transporter et la protection policière est plus que jamais de rigueur. Son souhait le plus cher serait de revoir Bombay, sa ville natale adorée, mais le gouvernement indien refuse de lui délivrer un visa.

En 1997, le ciel de Joseph Anton s'éclaircit quelque peu: Tony Blair devient Premier ministre et promet d'engager des négociations au niveau diplomatique. En Iran, Mohammad Khatami, qui a une réputation de modéré, accède à la présidence.

En 1999, après de longues tractations, l'Iran renonce à faire exécuter la fatwa. Celle-ci n'est pas levée pour autant et ne le sera sans doute jamais. Et la récompense promise par un mouvement religieux iranien à celui qui tuera l'auteur des «Versets sataniques» est régulièrement revue à la hausse: elle est actuellement de 3,3 millions de dollars.

NOM	Prénom	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DÉCÈS	Institution
ABATE	Antonino	1931 / 03 / 10	2013 / 08 / 15	COM
AVIGNON	Marie-France	1948 / 01 / 26	2013 / 09 / 14	CM
BALDASSARI	Giuseppe	1934 / 07 / 24	2013 / 08 / 15	COM
BINA	Fiorenzo	1936 / 07 / 31	2013 / 08 / 29	COM
BOCCARDI	Renato	1918 / 02 / 01	2013 / 08 / 29	COM
BRAUN	Fernand	1925 / 03 / 14	2013 / 07 / 30	COM
CAEYBERGHS	Juliette	1924 / 10 / 25	2013 / 09 / 06	COM
CAIARELLI	Munzio	1927 / 11 / 07	2013 / 08 / 02	COM
COELHO	Antonio	1949 / 12 / 31	2013 / 08 / 10	PE
CORDIER	Pol	1923 / 11 / 12	2013 / 07 / 22	COM
CUBY	Louis	1928 / 07 / 22	2013 / 09 / 12	CM
DANZI	Luciano	1935 / 04 / 13	2013 / 09 / 12	COM
DE RUETTE	Eliane	1924 / 03 / 26	2013 / 09 / 01	COM
DI BLASI	Anna	1924 / 11 / 17	2013 / 08 / 18	COM
EBERT-BEIBER	Elsa-Vera	1926 / 10 / 06	2013 / 09 / 06	COM
FIORANI	Franco	1946 / 09 / 20	2013 / 08 / 07	COM
GARGARO	Angelo	1920 / 01 / 21	2013 / 07 / 31	CM
GIRONDEAU-CASSESE	Carla	1934 / 12 / 07	2013 / 09 / 09	COM
GODAERT	Jean-Claude	1932 / 08 / 01	2013 / 08 / 15	COM
GOFFIN	Roger	1934 / 01 / 23	2013 / 08 / 23	COM
HARITOS	Anne-Blanche	1936 / 11 / 26	2013 / 09 / 23	COM
HAUSCHILD	Winfried	1919 / 11 / 14	2013 / 08 / 02	COM
JOURION	Marcel	1920 / 12 / 03	2013 / 09 / 22	COM
LABRO-GROENSTEEN	Andrée	1929 / 05 / 09	2013 / 09 / 25	COM
LAMBERT	Robert	1931 / 12 / 15	2013 / 09 / 17	COM
LEHNEFINKE	Heinz	1914 / 10 / 30	2013 / 08 / 24	COM
LEMMEN	Lucien	1925 / 05 / 02	2013 / 08 / 24	COM
MAILLARD	Pierre	1923 / 11 / 08	2013 / 09 / 09	COM
MARTINELLI	Nedo	1925 / 03 / 21	2013 / 08 / 15	COM
MEURANT	Marcel	1935 / 07 / 16	2013 / 08 / 23	CM
MOLINA	Federico	1925 / 11 / 13	2013 / 09 / 07	COM
MUTTER	Jean-Marie	1929 / 08 / 16	2013 / 08 / 20	PE
NADE	Solange	1947 / 08 / 09	2013 / 09 / 15	COM
NIPOLI	Jean-Claude	1948 / 09 / 27	2013 / 08 / 16	COM
PANADERO	Antonio	1963 / 11 / 30	2013 / 09 / 16	CJ
PARINI	Dante	1923 / 07 / 04	2013 / 09 / 16	COM
PEDERSEN	Niels	1948 / 08 / 06	2013 / 08 / 21	COM
PFAFFENBACH	Celine	1922 / 10 / 30	2013 / 09 / 11	COM
PFEIFFER	Wolfgang	1931 / 02 / 28	2013 / 08 / 24	COM
PONCELET	Françoise	1947 / 04 / 05	2013 / 08 / 12	COM
RECHENMANN	Roger	1927 / 05 / 02	2013 / 09 / 04	COM
ROSSI	Luigi	1926 / 05 / 06	2013 / 08 / 24	COM
SCHINGTIENNE	Suzanne	1932 / 05 / 27	2013 / 09 / 16	COM
SCHNEIDER	Gertrude	1934 / 04 / 09	2013 / 07 / 31	PE
SCHOEFELD	Bertha	1917 / 06 / 24	2013 / 09 / 17	COM
SEGERS	François	1933 / 12 / 27	2013 / 09 / 04	COM
SEYMOUR	Anthony	1928 / 07 / 09	2013 / 09 / 11	COM
SILVA	Teresa	1955 / 12 / 20	2013 / 08 / 25	CM
SIMONETTA	Mario	1935 / 12 / 30	2013 / 09 / 01	COM
SORENSEN	Erika	1942 / 07 / 30	2013 / 08 / 05	COM
SPANGGAARD	Birgitte	1946 / 07 / 15	2013 / 02 / 24	PE
STRANGES	Luigi	1926 / 12 / 02	2013 / 08 / 21	COM
SVANTESSON	Gunnar	1944 / 02 / 17	2013 / 07 / 24	CM
TIGHE	Gérard	1958 / 02 / 25	2013 / 08 / 18	COM
TURCAN	Mireille	1921 / 09 / 11	2013 / 09 / 08	COM
VANDERBEKE	Maurice	1942 / 07 / 02	2013 / 08 / 11	CM
VANDRWEGEN	Hubert	1944 / 04 / 14	2013 / 08 / 30	CM
VASIK	Milan	1948 / 09 / 22	2013 / 08 / 06	COM
VER CAUTEREN	Jeannine	1937 / 11 / 04	2013 / 07 / 23	COM
VON FEHLEISEN	Nina	1930 / 06 / 11	2013 / 07 / 03	CM
WOEHL	Alfred	1921 / 03 / 09	2013 / 09 / 06	COM
WOELKY	Marie-Thérèse	1925 / 08 / 13	2013 / 08 / 24	PE

1. Christel Grad@telenet.be 6 août à jbquicheron@base.be

C'est un peu tard, mais peut-être toujours utile, voici mon avis sur le nouvel «Ecrin». Mon avis est à 100% positif. Le format est de plus très bien, facile à emporter pour lecture à l'extérieur. Le contenu et la présentation sont bien faits, intéressant et varié!
Merci à la rédaction et à tous ceux et toutes celles qui collaborent.
CC

De Tony Scott A l'attention d'Yvette Demory 22 september 2013

Bonjour Yvette,
Nous voilà donc revenus, déballés, reposés, après le voyage en Pologne et en Russie.

C'était notre quatrième voyage avec l'AIACE, le troisième avec vous. Et c'est la première fois que nous ne dirions pas 9,5 ou 10 sur 10.

La Pologne était belle et très intéressante, malgré la pluie. Nous ne connaissions pas vraiment les Chevaliers teutoniques et je viens de commander un livre sur eux, tellement leur histoire m'a paru intéressante. La qualité des guides, et d'Ewa en particulier, ont grandement contribué à éveiller cet intérêt. Et vous n'auriez pas pu mieux choisir qu'en terminant par Sopot - magnifique. Organisation, hôtels, repas, tout était impeccable.

C'est à propos de l'excursion à Kaliningrad que je me pose des questions (et d'autres avec moi, je crois savoir). D'accord, c'était la capitale des Chevaliers. Mais dans l'état actuel, la ville ne présente qu'un intérêt limité. Les tracasseries administratives, le prix exorbitant du visa et les heures de bus viennent s'ajouter à cela.

S'il y avait une troisième édition, je me permettrais de suggérer de couper carrément cette partie du programme et d'explorer davantage la Pologne, avec un jour supplémentaire à Sopot.

Et, si possible, de voir de plus près les personnalités nées à Gdansk et alentours : Günter Grass, Schopenhauer, Fahrenheit, Copernic (musée Copernic à Frombork), sans oublier Kant évidemment qui était de Kaliningrad. Peut-être sous forme d'une ou deux conférences, comme on en fait sur les croisières.

Voilà, ce n'est qu'une idée, qui vaut ce qu'elle vaut. Félicitations pour tout le travail que vous faites pour nous en organisant ces voyages. A la prochaine occasion.

Bien à vous, Tony Scott

De l' AIACE-BE A l'attention de Tony Scott

Bonjour Tony,
Je vous remercie beaucoup pour vos remarques et suggestions que j'apprécie. Organiser un voyage est un choix parfois difficile à faire entre divers lieux et ici le fil conducteur étant les Chevaliers teutoniques, Kaliningrad, pas très éloignée et ancienne Prusse, était pour moi un «plus». Néanmoins, je serais ravie que, lors de la publication de mes voyages, les personnes intéressées à y participer, me fassent parvenir leurs suggestions, commentaires, idées (comme vous l'avez fait).

Nous pourrions ensuite former un petit comité, avec le voyageur, et affiner ainsi le programme.

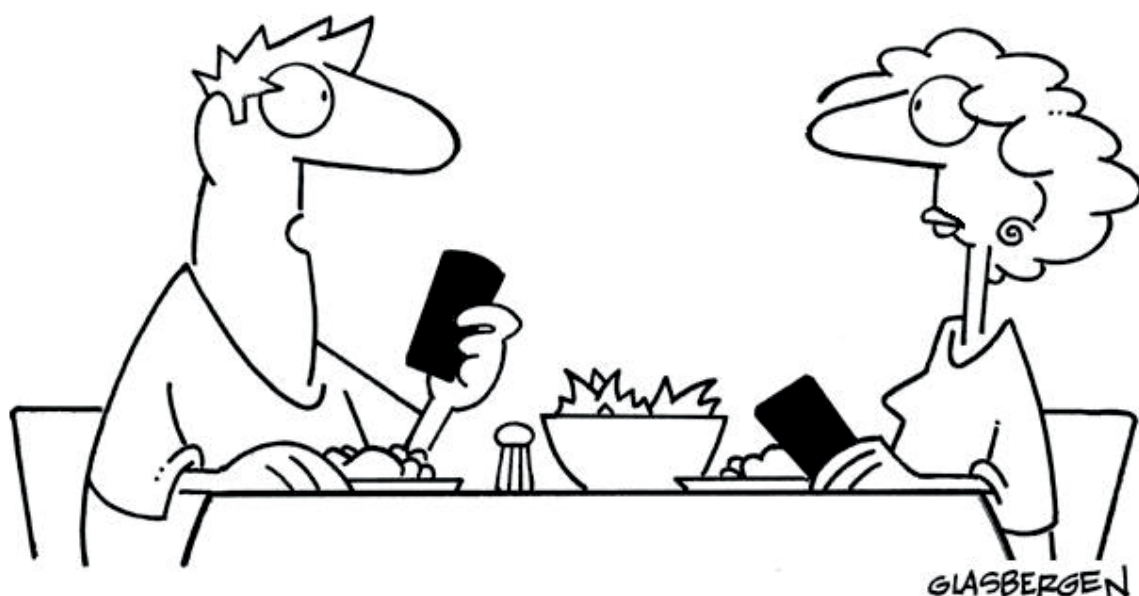
C'est donc avec grand intérêt que je lirai vos commentaires éventuels sur mes prochaines propositions.

A bientôt.
Yvette Demory

Rions un peu

Va-t-on en arriver là ?

© Randy Glasbergen
www.glasbergen.com



Je vois sur Facebook que tu me demandes de te passer le sel ?


COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT	André Vanhaeverbeke	<i>responsabilité des dossiers, expertise des Anciens</i>
VICE-PRÉSIDENTS	Dominique Deshayes Ludwig Schubert	<i>relations avec le PMO Statut, Pensions et Méthode</i>
SECRÉTAIRE	Yvette Demory (*)	<i>culture, loisirs, conférences, Contrôle accès au site web</i>
TRÉSORIER	Gilbert Lybaert	<i>finances, gestion des effectifs, webmaster</i>
MEMBRES	Pierre Blanchard Giangaleazzo Cairoli Ian Collisson Thérèse Detiffe Michel Foucault Jeannine Franchomme	<i>caisse et assurance maladie affaires juridiques et assurances maladie maisons de repos culture, loisirs, conférences relation avec les Comités paritaires consultation des adhérents (promotion de l'Association, enquêtes auprès des affiliés)</i>
	Philippe Loir	<i>actions sociales</i>
	Jean-Bernard Quicheron	<i>Rédacteur en chef de l'Écrin</i>
	Eliane Van Tilborg	<i>nouveaux projets maisons de repos</i>

(*) assistée de Norbert Vogel pour la gestion du Secrétariat

CONSEILS EN INFORMATIQUE Margarethe Braune.

REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONALE

TITULAIRES	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert
SUPPLÉANTS	Philippe Loir Jeannine Franchomme

PERMANENCE AU SECRÉTARIAT

Tous les matins de 9h30 à 12h30 Karine Pollenus, Helpdesk sociale

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

LUNDI	Yvette Demory, Thérèse Detiffe, Gilbert Lybaert, Diane Rijcke
MARDI	Susan Denton, Maria Teresa Petrillo,
MERCREDI	Thérèse Detiffe, Elisabeth Haelterman, Gilbert Lybaert, Maria del Carmen Pérez
JEUDI	Yvette Demory, Betty Muller, Emma Pasquarelli, Norbert Vogel
VENDREDI	Maria del Carmen Pérez, Maria Teresa Petrillo, Norbert Vogel

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

SC29 02/18 - B 1049 Bruxelles (Belgique)

Tél.: (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89

BANQUE: Numéro de compte: n° 210-0377700-34 **BIC:** GEBABEBB - **IBAN:** BE68 2100 3777 0034

N° d'entreprise: 450733759

E-mail: aiace-be@ec.europa.eu

Website: <http://www.aiace-be.eu>



L'écran

Bulletin de liaison de la Section Belgique de l'AIACE